

INSTITUT D'URBANISME ET DE GEOGRAPHIE ALPINE (IUGA)
MODALITES ET DATES DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2023 – 2024 (PRIMO ENTRANTS et REINSCRIPTION)

ETAPES A SUIVRE

Vous êtes	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
	Contribution Vie Etudiante et de campus (CVEC)	Inscription administrative (Cliquer ou copier/coller le lien)	Pièces justificatives (Cliquer ou copier/coller le lien)	Retrait de carte d'étudiant
ETUDIANT PRIMO ENTRANT (est un étudiant qui n'a jamais été inscrit à l'UGA) Etudiant passé par PARCOURSUP* <i>*Vous munir de votre code OPI issu de Parcoursup après confirmation de votre candidature</i>	Une <u>démarche obligatoire</u> pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur. Pour savoir si vous êtes concernés, vous devez vous connecter sur le site de la CVEC (Cliquer ou copier/coller le lien) https://cvec.etudiant.gouv.fr/	Vous devez procéder à votre inscription via le Web : https://iaprmo-uga.grenet.fr/iaprmo-uga Licence 1 Du 04/07/23 au 19/07/23 et du 22/08/23 au 15/09/23 ---- ATTENTION : Pour le public relevant de la formation continue, votre inscription administrative par le web sera possible dès l'accord du service Formation Continue (DFCA – UGA) ---- En cas de problème, contacter la HOTLINE de la composante Par téléphone au 04 56 52 10 31 De 8h30 à 12h30 et De 13h30 à 17h00	Déposer vos pièces justificatives en ligne Lorsque vous avez validé votre inscription, vous recevrez une confirmation d'inscription par courrier électronique comportant le lien vers la plateforme "Service numérique des pièces justificatives" sur laquelle vous devrez déposer vos pièces justificatives au format numérique. https://pjweb-uga.grenet.fr/pjweb-uga/page/login.jsf Récupérer votre certificat de scolarité Pour récupérer votre certificat de scolarité, vous devez vous rendre sur l'intranet étudiant LEO, dans la rubrique "Mon dossier web". Les identifiants de connexion à l'intranet étudiant LEO vous seront communiqués dans le courrier électronique confirmant votre inscription. https://leo.univ-grenoble-alpes.fr Compléter obligatoirement votre contrat pédagogique de réussite (CPR) dans l'application Conpere. Ce contrat précisera votre projet de formation ainsi que les mesures d'accompagnement pour la réussite qui vous seront proposées. https://conpere.univ-grenoble-alpes.fr/	Votre carte d'étudiant vous sera délivrée lors de la reprise des cours, auprès du service de la scolarité de l'IUGA. Les modalités de retrait vous seront communiquées à la rentrée. Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA) 14 bis avenue Marie Reynoard 38100 Grenoble Arrêt tram : La Bruyère

INSTITUT D'URBANISME ET DE GEOGRAPHIE ALPINE (IUGA)

MODALITES ET DATES DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2023 – 2024 (PRIMO ENTRANTS et REINSCRIPTION)

Vous êtes	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
	Contribution Vie Etudiante et de campus (CVEC)	Inscription administrative (Cliquer ou copier/coller le lien)	Pièces justificatives (Cliquer ou copier/coller le lien)	Retrait de carte d'étudiant
ETUDIANT PRIMO ENTRANT (est un étudiant qui n'a jamais été inscrit à l'UGA) Etudiant passé par E.CANDIDAT* Etudiant passé par MON MASTER* <i>*Vous munir de votre code OPI issu de Ecandidat où Mon Master après confirmation de votre candidature</i>	Une démarche obligatoire pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur. Pour savoir si vous êtes concernés, vous devez vous connecter sur le site de la CVEC (Cliquer ou copier/coller le lien) https://cvec.etudiant.gouv.fr/	Vous devez procéder à votre inscription via le Web : https://iaprime-uga.grenet.fr/iaprime-uga ---- Licence 2-3 Du 04/07/23 au 19/07/23 Du 22/08/23 au 15/09/23 ---- Licences Professionnelles Du 04/07/2023 au 19/07/2023 Du 22/08/23 au 13/10/23 ---- Master 1 GAED et Master 1 URBA Du 06/07/23 au 19/07/23 Du 22/08/23 au 12/09/23 ---- Master 2 GAED et Master 2 URBA Du 04/07/23 au 19/07/23 Du 22/08/23 au 30/09/23 ---- ATTENTION : Pour le public relevant de la formation continue, votre inscription administrative par le web sera possible dès l'accord du service Formation Continue (DFCA – UGA) En cas de problème, contacter la HOTLINE de la composante Par téléphone au 04 56 52 10 31 De 8h30 à 12h30 et De 13h30 à 17h00	Déposer vos pièces justificatives en ligne Lorsque vous avez validé votre inscription, vous recevrez une confirmation d'inscription par courrier électronique comportant le lien vers la plateforme "Service numérique des pièces justificatives" sur laquelle vous devrez déposer vos pièces justificatives au format numérique. https://pjweb-uga.grenet.fr/pjweb-uga/page/login.jsf Récupérer votre certificat de scolarité Pour récupérer votre certificat de scolarité, vous devez vous rendre sur l'intranet étudiant LEO, dans la rubrique "Mon dossier web". Les identifiants de connexion à l'intranet étudiant LEO vous seront communiqués dans le courrier électronique confirmant votre inscription. https://leo.univ-grenoble-alpes.fr	Votre carte d'étudiant vous sera délivrée lors de la reprise des cours, auprès du service de la scolarité de l'IUGA. Les modalités de retrait vous seront communiquées à la rentrée. Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA) 14 bis avenue Marie Reynoard 38100 Grenoble Arrêt tram : La Bruyère Pour les Licences Professionnelles (*) Votre carte d'étudiant vous sera délivrée lors de la reprise des cours, sur le site du Pradel. CFPPA du Pradel Domaine Olivier de Serres 07 170 MIRABEL

INSTITUT D'URBANISME ET DE GEOGRAPHIE ALPINE (IUGA)

MODALITES ET DATES DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2023 – 2024 (PRIMO ENTRANTS et REINSCRIPTION)

Vous êtes	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
	Contribution Vie Etudiante et de campus (CVEC)	Inscription administrative (Cliquer ou copier/coller le lien)	Pièces justificatives (Cliquer ou copier/coller le lien)	Retrait de carte d'étudiant
ETUDIANT en REINSCRIPTION (est un étudiant déjà inscrit à l'UGA, même si sa dernière inscription date de 1984 par exemple). (Formation Initiale ou Formation Continue) Etudiant passé ou non par E.CANDIDAT* ou MON MASTER* <i>*Vous munir de votre code OPI issu de Ecandidat où Mon Master après confirmation de votre candidature</i>	Une démarche obligatoire pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur. Pour savoir si vous êtes concernés, vous devez vous connecter sur le site de la CVEC (Cliquer ou copier/coller le lien) https://cvec.etudiant.gouv.fr/	Vous devez procéder à votre réinscription via le Web : https://iareins-uga.grenet.fr/iareins-uga/etapes/identification.jspx --- Licence 1 (*) Du 03/07/2023 au 19/07/2023 Du 22/08/2023 au 15/09/2023 Licence 2 et 3 (*) Du 03/07/23 au 19/07/23 Du 22/08/23 au 15/09/23 --- Licences professionnelles (*) Du 03/07/2023 au 19/07/2023 Du 22/08/23 au 13/10/23 --- Master 1 GAED (*) et Master 1 URBA (*) Du 06/07/23 au 19/07/23 Du 22/08/23 au 12/09/23 --- Master 2 GAED (*) et Master 2 URBA (*) Du 03/07/2023 au 19/07/2023 Du 22/08/23 au 30/09/23 --- * Les dates varient selon la publication des notes et résultats de sessions 1 et 2. --- ATTENTION : Pour le public relevant de la formation continue, votre inscription administrative par le web sera possible dès l'accord du service Formation Continue (DFCA – UGA) En cas de problème, contacter la HOTLINE de la composante Par téléphone au 04 56 52 10 31 De 8h30 à 12h30 et De 13h30 à 17h00	Déposer vos pièces justificatives en ligne Lorsque vous avez validé votre inscription, vous recevrez une confirmation d'inscription par courrier électronique comportant le lien vers la plateforme "Service numérique des pièces justificatives" sur laquelle vous devrez déposer vos pièces justificatives au format numérique. https://pjweb-uga.grenet.fr/pjweb-uga/page/login.jsf Récupérer votre certificat de scolarité Pour récupérer votre certificat de scolarité, vous devez vous rendre sur l'intranet étudiant LEO, dans la rubrique "Mon dossier web". Les identifiants de connexion à l'intranet étudiant LEO vous seront communiqués dans le courrier électronique confirmant votre inscription. https://leo.univ-grenoble-alpes.fr	Un sticker "2023-2024" sera collé sur votre carte d'étudiant. Il vous sera délivré lors de la reprise des cours, auprès du service de la scolarité de l'IUGA. Les modalités de retrait vous seront communiquées à la rentrée. Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA) 14 bis avenue Marie Reynoard 38100 Grenoble Arrêt tram : La Bruyère

INSTITUT D'URBANISME ET DE GEOGRAPHIE ALPINE (IUGA)

MODALITES ET DATES DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2023 – 2024 (PRIMO ENTRANTS et REINSCRIPTION)

Vous êtes	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
	Contribution Vie Etudiante et de campus (CVEC)	Inscription administrative (Cliquer ou copier/coller le lien)	Pièces justificatives (Cliquer ou copier/coller le lien)	Retrait de carte d'étudiant
ETUDIANT ETRANGER PRIMO ENTRANT (est un étudiant qui n'a jamais été inscrit à l'UGA) titulaire d'un diplôme étranger : Etudiant passé par Portail Etudes en France (PEF)	Une démarche obligatoire pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur. Pour savoir si vous êtes concernés, vous devez vous connecter sur le site de la CVEC (Cliquer ou copier/coller le lien) https://cvec.etudiant.gouv.fr/	Lorsque votre admission est confirmée et que vous disposez du diplôme ou du titre requis pour vous inscrire, vous devez prendre contact : du 04/07/2023 au 19/07/2023 et à partir du 22/08/2023 afin d'obtenir un rendez-vous en septembre 2023 pour procéder à votre inscription administrative en présentiel à l'IUGA. Date limite des inscriptions administratives : 30/09/2023 Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA) 14 bis avenue Marie Reynoard 38100 Grenoble Arrêt tram : La Bruyère <u>Accueil téléphonique</u> de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ☎ 04 56 52 10 31	1 - Avant de venir à l'IUGA, nous vous invitons à consulter la notice explicative, et à télécharger le dossier d'inscription administrative 2023/2024, ainsi que la liste des pièces à fournir, sur le site de de l'UGA. (Cliquer ou copier/coller le lien) https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/inscriptions-administratives-sur-place-a-l-universite-600373.kjsp?RH=1575898842550 2 - Lors du rendez-vous, vous devrez présenter, le dossier d'inscription complété et signé, les pièces obligatoires et un moyen de paiement (carte bleue ou chèque) pour acquitter vos droits de scolarité. Aucun paiement en espèces ne sera accepté. 3 – Les dates de rentrée de chaque formation est disponible sur le site de l'IUGA https://iuga.univ-grenoble-alpes.fr/formations/calendriers/	A l'issue de votre inscription administrative et si votre dossier est complet, votre carte d'étudiant et vos certificats de scolarité vous seront délivrés.

INSTITUT D'URBANISME ET DE GEOGRAPHIE ALPINE (IUGA)

MODALITES ET DATES DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2023 – 2024 (PRIMO ENTRANTS et REINSCRIPTION)

Vous êtes	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
	Contribution Vie Etudiante et de campus (CVEC)	Inscription administrative (Cliquer ou copier/coller le lien)	Pièces justificatives (Cliquer ou copier/coller le lien)	Retrait de carte d'étudiant
ETUDIANTS : Cas particuliers - demandeurs d'asile - réfugiés - Etudiants ENSAG parcours AUEP - autres situations	Une démarche obligatoire pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur. Pour savoir si vous êtes concernés, vous devez vous connecter sur le site de la CVEC (Cliquer ou copier/coller le lien) https://cvec.etudiant.gouv.fr/	Lorsque votre admission est confirmée et que vous disposez du diplôme ou du titre requis pour vous inscrire, vous devez prendre contact : du 04/07/2023 au 19/07/2023 et à partir du 22/08/2023 afin d'obtenir un rendez-vous en septembre 2023 pour procéder à votre inscription administrative en présentiel à l'IUGA. ---- Date limite des inscriptions administratives : 30/09/2023 --- Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA) 14 bis avenue Marie Reynoard 38100 Grenoble Arrêt tram : La Bruyère Accueil téléphonique de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00  04 56 52 10 31	1 - Avant de venir à l'IUGA, nous vous invitons à consulter la notice explicative, et à télécharger le dossier d'inscription administrative 2023/2024, ainsi que la liste des pièces à fournir, sur le site de de l'UGA. (Cliquer ou copier/coller le lien) https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/inscriptions-administratives-sur-place-a-l-universite-600373.kjsp?RH=1575898842550 2 - Lors du rendez-vous, vous devrez présenter, le dossier d'inscription complété et signé, les pièces obligatoires et un moyen de paiement (carte bleue ou chèque) pour acquitter vos droits de scolarité. Aucun paiement en espèces ne sera accepté.	A l'issue de votre inscription administrative et si votre dossier est complet, votre carte d'étudiant et vos certificats de scolarité vous seront délivrés. ----